



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Conseil communautaire :
installation de mesdames
MAZAS Magali
et GUILHOU Chantal

N° 001327

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.1 « élection de l'exécutif »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- par Arrêté préfectoral n° 2002-1-5799 en date du 17 décembre 2002, monsieur le Préfet de l'Hérault a autorisé la création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- vu les dispositions introduites par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et les termes de l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la rédaction issue des nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative, notamment, à l'élection des conseillers communautaires à l'occasion des élections municipales ;
- par délibération de la Communauté d'agglomération en séance du 25 mars 2013, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le nombre et la répartition des sièges ;
- par Arrêté préfectoral n° 2013-1-2032 du 21 octobre 2013, le représentant de l'Etat a constaté le nombre total de sièges de la CAHM et celui attribué à chaque commune lors du renouvellement général des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération (n°001325) du 14 avril 2014 et faisant suite aux résultats constatés aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, le Président a procédé à l'installation des 55 conseillers communautaires et des 9 suppléants élus dans chacune des communes adhérentes dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Suite aux démissions de leur mandat de conseiller communautaire de madame GARRIGUES Anne-Marie (Agde) d'une part et de madame Véronique SALGAS (Agde) d'autre part, il doit être procédé à l'installation de leurs remplaçantes au sein du Conseil communautaire.

Par conséquent, monsieur le Président procède à l'appel nominal de :

- madame Magali MAZAS (en remplacement de Mme GARRIGUES)
- madame Chantal GUILHOU (en remplacement de Mme SALGAS)

et les déclare installées dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** de l'installation de mesdames **Magali MAZAS** et **Chantal GUILHOU** en leur qualité de Conseillers communautaires au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Création des commissions au
sein du Conseil communautaire

N° 001328

Question N°2 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE

5. « institutions et vie politique »

5.2. « fonctionnement des assemblées »

5.2.3. « autres »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJO

Mme Magali MAZAS

M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE

M. Fabrice MUR,

Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Monsieur le Président expose que le Conseil communautaire peut former des commissions qui sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire, soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres. Il sera proposé de créer trois commissions, composée chacune de 8 membres :

- commission finances et administration générale
- commission développement économique
- commission développement du territoire

Ces commissions sont composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus, conformément à la Loi. Le président de droit de ces commissions est le président de la CAHM.

Les commissions se réuniront sur l'initiative du président et désigneront en leur sein leur vice-président.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Ainsi, monsieur le Président donne lecture des listes déposées et propose aux membres du Conseil communautaire de former et composer les commissions communautaires et fait procéder au vote.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à former et composer les commissions communautaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu le CGCT et notamment ses articles L. 2121-22 et L.5211-1
Vu le procès-verbal de l'élection des membres des commissions communautaires
annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin;
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

➤ **DECIDE** de créer trois commissions thématiques au sein du Conseil communautaire :

- commission finances et administration générale
- commission développement économique
- commission développement du territoire

➤ **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres :

- de la commission des finances et administration générale :

*AMIEL Guy ; MARTINEZ Jean ; SICARD Edgar ; GAIRAUD Robert ; BARRAU Gérard ;
GLOMOT Rémy ; MARHUENDA Pierre ; MONÉDÉRO Richard*

- de la commission développement économique :

*HUGONNET Stéphane ; KERVELLA Géraldine ; DARTIER Jordan ; GRENIER Alain ;
AT Jean-Marie ; BOUYALA Rémi ; JALABERT Allain ; MUR Fabrice*

- de la commission du développement du territoire :

*FREY Sébastien ; CHAUDOIR Gwendoline ; PEPIN-BONET Stéphane ; THERON Christian ;
LLOPIS Yann ; GAUDY Vincent ; LOUBET Sylvie ; PRADEL Christine.*

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Commission d'Appel d'Offres :
modalités de dépôt des listes
de candidats et élection

N° 001329

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
1. « commande publique »
1.7.1 « actes spéciaux et divers »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Vu l'article 22 du code des marchés publics
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement intégral du conseil communautaire en date du 14 avril 2014, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission d'appel d'offres.

Il précise que :

- ✓ la présidence de la commission d'appel d'offres est assurée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentant légal de la collectivité mais qu'il peut donner délégation à l'un de ses vice-présidents,
- ✓ elle est composée de cinq élus titulaires et autant de suppléants,
- ✓ il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

En outre, le Président de la Commission d'Appel d'Offres peut inviter aux commissions, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence avec voix consultative.

Ainsi, il donne lecture des listes déposées et propose aux membres du conseil de procéder à l'élection des membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants
de la Commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin;
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** que la commission d'appel d'offres sera une commission, permanente, désignée pour la durée du mandat ;
- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- Membres titulaires :

**BENAJOU Louis ; AT Jean-Marie ; BARRAU Gérard ; CORBIER Catherine ;
MONÉDÉRO Richard.**

- Membres suppléants :

**ANTOINE Christine ; THERON Christian ; BOUYALA Rémi ; GRENIER Alain ;
JALABERT Allain.**

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Commission Consultative des
Services Publics Locaux :
élection des membres et
désignation des représentants
des associations locales

N° 001330

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE

1. « commande publique »

1.2.1. « Délibérations, décisions
et arrêtés relatifs aux procédures
de délégations de service public »

- ✓ Vu l'article l 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité territoriale décide de procéder au scrutin public ;
- ✓ Vu l'article L 1413-1 du CGCT qui indique la composition de la commission consultative des services publics locaux.

Monsieur le Président rappelle que la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité pose l'obligation pour les établissements Publics de Coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants de constituer une commission consultative pour les services Publics locaux qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIÈRE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Il indique que cette commission est présidée par le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou son représentant ; Elle comprend des membres de l'organe délibérant désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Ainsi, il propose aux membres du conseil de fixer à 8 les membres issus du Conseil communautaire, de procéder à l'élection de ces 8 représentants et de nommer pour les représentants d'associations locales les représentants suivants :

- ✓ le Président ou le représentant de l'association « l'Amicale des cheveux blancs » de Pézenas
- ✓ le Président ou le représentant de l'association « notre Cap » au Cap d'Agde
- ✓ le Président ou le représentant de l'association des consommateurs logements et cadre de vie antenne de Pézenas.

Il précise que la commission consultative des Services publics locaux donne son avis avant tout lancement de procédure de délégation de service public et examine chaque année les rapports des délégataires de service public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECOURIR** au scrutin public à main levée pour procéder à l'élection des membres de la Commission Consultative des services publics locaux ;

*Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux joint à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin;*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission consultative des services publics locaux :

***FREY Sébastien ; THERON Christian ; MARTINEZ Jean ; GAIRAUD Robert ; KERVELLA
Géraldine ; LLOPIS Yann ; SERS Jean-Charles ; JALABERT Allain.***

- **DE NOMMER** les représentants des Associations *NOTRE CAP*, les *CHEVEUX BLANCS* ainsi que *l'Association des consommateurs logement et cadre de vie* ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Commission de Délégation de
Service Public pour la gestion de
l'aire d'accueil des gens du
voyage d'Agde : modalités de
dépôt de liste des candidats et
élection

N° 001331

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE

1. « commande publique »

1.2.1. « Délibérations, décisions
et arrêtés relatifs aux procédures
e délégations de service public »

- Vu l'article L 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, une commission « spécialisée » intervient dans la procédure administrative.

Il précise que :

- ✓ la présidence de la Commission de Délégation de Service Public est assurée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée représentant légal de la collectivité mais qu'il peut donner délégation à un élu,
- ✓ Elle est composée de cinq élus titulaires et autant de suppléants,
- ✓ Siègent également le comptable public et un représentant des services chargés de la concurrence avec voix consultative.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Monsieur le Rapporteur expose que la communauté d'agglomération a en cours une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde qui nécessite la constitution d'une commission spécialisée.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il donne lecture des listes déposées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin;

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

➤ **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde :

- Membres titulaires :

CHAUDOIR Gwendoline ; PEPIN-BONET Stéphane ; GAIRAUD Robert ; ANTOINE Christine ; MUR Fabrice.

- Membres suppléants :

BARRAU Gérard ; THERON Christian ; AT Jean-Marie ; BENTAJOU Louis ; MAZAS Magali.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 51

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Syndicat Mixte Intercommunal
de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de Pézenas-
Agde (SMICTOM) :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001332

Question N°6 a) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5. « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants » -
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux,
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences optionnelles en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié la mission de collecte et de traitement de ces déchets au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde.

Par Arrêté préfectoral n°2003-II-390 en date du 28 mai 2003, la CAHM est devenue membre du SMICTOM à compter du 1^{er} juin 2003.

Ce syndicat qui regroupe 58 communes, est administré par un Comité syndical composé de 99 représentants (49 suppléants) des Collectivités Territoriales et EPCI membres sur la base du dernier recensement général de la population (évaluée avec doubles comptes).

Aucun membre ne peut détenir plus de 50 % du nombre total de sièges.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner **49 titulaires et 24 suppléants** parmi les Conseillers communautaires ou Conseillers Municipaux qui seront appelés à siéger au sein dudit Comité syndical.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du SMICTOM de Pézenas-Agde,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde ;

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

3 abstentions : MM. JALABERT Allain, MONEDERO Richard, RIVIERE Armand.

- **PROCLAME** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du Comité syndical du SMICTOM de Pézenas-Agde :

- les 49 membres titulaires suivants :

TITULAIRES	Qualité	COMMUNE	TITULAIRES	Qualité	COMMUNE
D'ETTORE Gilles	CC	AGDE	GAUDY Vincent	CC	FLORENSAC
GLOMOT Rémy	CC		MARHUENDA Pierre	CC	
FREY Sébastien	CC		PEPIN-BONET Stéphane	CC	BESSAN
BENTAJOU Louis	CC		GAUDY Cyril	CM	
KERVELLA Géraldine	CC		FAURE Philippe	CM	PORTIRAGNES
SALGAS Véronique	CM		CHAUDOIR Gwendoline	CC	
RUIZ Gérard	CM		HUC Alain	CM	St THIBERY
CHAILLOU Jean-Luc	CM		AUGE Jean	CM	
BONNAFOUX Jérôme	CC		MARTINEZ Jean	CC	CAUX
THERON Christian	CC		TRINQUIER Michel	CM	
MILLAT Gérard	CM		GAIRAUD Robert	CC	POMEROLS
MAERTEN Marion	CM		DURBAN Laurent	CM	
MATTIA Marie-Hélène	CM		RYAUX Alain	CCs	NEZIGNAN L'EVEQUE
ANTOINE Christine	CC		BARRAU Gérard	CC	PINET
SAUCEROTTE Henri	CM		HUPPÉ Philippe	CC	ADISSAN
VOGEL-SINGER Alain	CC	DA SILVA Adam	CM	CASTELNAU DE GUERS	
CARMES Louis	CM	RENAUD Daniel	CC	NIZAS	
CARAYON Michel	CM	BOUYALA Rémi	CC	LEZIGNAN	
MARTINEZ Philippe	CM	AT Jean-Marie	CC	AUMES	
GRENIER Alain	CC	SANCHEZ Henry	CC	CAZOULS D'HERAULT	
ICHER Muriel	CM	PRADEL Christine	CC	ST PONS DE MAUCHIENS	
SATGER Annick	CM				
DARTIER Jordan	CC	VIAS			
SAUCEROTTE Bernard	CC				
GODEFROY Laure	CM				
MARTINEZ Serge	CM				
AUDOUI Philippe	CM	MONTAGNAC			
MALDONADO Serge	CM				

CC : Conseiller Communautaire

CM : Conseiller Municipal

CCs : Conseiller Communautaire suppléant

- les 24 membres suppléants suivants :

SUPPLEANTS	QUALITE	COMMUNE
RAYNAUD Carole	CC	AGDE
VIBAREL-CARREAU Martine	CC	
HUGONNET Stéphane	CC	
CRABA Robert	CM	
GUERIN Marc	CM	PEZENAS
PALMIER Jean-Camille	CM	
FRANCES Béatrice	CM	
FRANÇON Jean-Louis	CCs	ADISSAN
DE GRAVE Jean	CCs	AUMES
THOMAS Laurence	CC	BESSAN
CHAUVEAU Cédric	CCs	CASTELNAU DE GUERS
RASIGADE Catherine	CC	CAUX
VIGNERON Haude	CCs	CAZOULS D'HERAULT
MARTINEZ Noëlle	CC	FLORENSAC
KAUFLER Marc	CCs	LEZIGNAN LA CEBE
LLOPIS Yann	CC	MONTAGNAC
SICARD Edgar	CC	NEZIGNAN L'EVEQUE
MENARD Gilbert	CCs	NIZAS
PEREZ Robert	CCs	PINET
ICHER Bernard	CM	POMEROLS
ALLARD Caroline	CC	PORTIRAGNES
BARRACHINA Jean-François	CCs	ST PONS DE MAUCHIENS
AMIEL Guy	CC	SAINT-THIBERY
GARCIA Thomas	CM	VIAS

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 49

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Syndicat mixte de l'Aéroport
Béziers-Cap d'Agde en
Languedoc :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001333

Question N°6b) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5. « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants » -
5.3.1. « EPCI »

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc, créé il y a 39 ans est un équipement structurant important pour l'Ouest Hérault. Il apparaît clairement qu'il peut être le levier pour un projet fort de développement du tourisme inter-saisonnier à partir duquel, en liaison avec les professionnels du tourisme et de la viticulture, on peut renforcer notre destination et notamment son volet oeno-touristique en permettant un accès facile et direct à notre territoire à de nombreux touristes d'origine européenne et internationale.

Aussi, afin de promouvoir ce projet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Communauté de Communes la Domitienne ont créé un syndicat mixte dénommé « Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde en Languedoc » qui a pour objet :

1. d'être l'autorité organisatrice du service public aéroportuaire de l'aéroport de Béziers-Cap d'Agde en Languedoc
2. de promouvoir et de développer les activités aéroportuaires ainsi que plus largement celles contribuant au développement économique de la zone aéroportuaire.

Ce syndicat exerce en particulier les compétences suivantes :

- la définition de la stratégie de développement de l'infrastructure et de valorisation domaniale des emprises aéroportuaires, et de tous autres biens meubles et immeubles qu'il serait susceptible d'acquérir ou de voir mis à sa disposition ;
- la détermination du régime d'exploitation de l'aéroport et des espaces liés et, le cas échéant, le choix de l'exploitant, dans le respect des dispositions de droit commun applicables ;
- l'organisation du financement de la plate-forme : organisation des contributions financières des membres,
- l'approbation de la tarification des services aéroportuaires, perception des taxes et redevances, obtention d'apports financiers extérieurs.

Les membres contribuent au financement selon la répartition suivante :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons : 32,168 %
- Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée : 32,166 %
- Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée : 32,166 %
- Communauté de communes La Domitienne : 3,5 %

Le Comité Syndical compte 25 sièges ainsi répartis :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons : 8 sièges
- Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée : 8 sièges
- Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée : 8 sièges
- Communauté de Communes La Domitienne : 1 siège

En outre, le Département de l'Hérault a adhéré en 2012 à cette structure pour participer à l'exercice de la compétence à la carte : développement des flux touristiques aéronautiques au départ ou à l'arrivée de l'Ouest Hérault. A ce titre, il dispose de deux sièges, soit un total « en formation élargie » de 27 sièges.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner **8 titulaires** et **8 suppléants** parmi les Conseillers communautaires ou les Conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Aéroport Béziers-Cap d'Agde en Languedoc,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers-Cap d'Agde en Languedoc ;

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

5 abstentions : *MM. JALABERT Allain, MONEDERO Richard, RIVIERE Armand, MUR Fabrice (procuration de Mme MAZAS Magali)*

➤ **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du Comité syndical de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc :

- *les 8 membres titulaires suivants* :

D'ETTORE Gilles cc
HUGONNET Stéphane cc
MARTINEZ Jean cc
VOGEL-SINGER Alain cc
MILLAT Gérard cm
THERON Christian cc
DARTIER Jordan cc
CHAUDOIR Gwendoline cc

- *les 8 membres suppléants suivants* :

AMIEL Guy cc
GRENIER Alain cc
BONNAFOUX Jérôme cc
GAIRAUD Robert cc
ANTOINE Christine cc
PEPIN-BONET Stéphane cc
FREY Sébastien cc
LLOPIS Yann cc

cc : conseiller communautaire - cm : conseiller municipal

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 50

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Commission consultative de
l'environnement de l'Aéroport
Béziers Cap d'Agde en
Languedoc-Roussillon :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001334

Question N° 6c) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que le décret n°2000-127 du 16-02-2000 modifiant le décret n°87-341 du 21 mai 1987 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aéroports prévoit que les membres de la commission consultative de l'environnement sont répartis en trois catégories égales en nombre :

- au titre des professions aéronautiques : des représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome, des représentants des usagers de l'aérodrome, un ou des représentants de l'exploitant de l'aérodrome,

- au titre des représentants des collectivités locales : des représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome et qui ont compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, élus par les organes délibérants,
- au titre des associations : des représentants d'associations de riverains de l'aérodrome et d'associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est membre de la Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc (catégorie des collectivités locales) mise en place par le Préfet.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire et 1 suppléant parmi les membres du Conseil communautaire qui seront appelés à siéger au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le code de l'urbanisme
Vu le code de l'aviation civile,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Béziers-Cap d'Agde en Languedoc ;

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

4 abstentions : MM. JALABERT Allain, MONEDERO Richard,
RIVIERE Armand, Mme LOUBET Sylvie

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc :
 - **madame CHAUDOIR Gwendoline**, membre titulaire
 - **monsieur DARTIER Jordan**, membre suppléant

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Syndicat Mixte du Schéma de
Cohérence Territoriale (SCOT)
du Biterrois :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001335

Question N° 6d) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 27 janvier 2003, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Syndicat Mixte pour élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), c'est-à-dire définir les orientations générales d'aménagement du territoire sur le bassin de vie du Biterrois.

Une fois le périmètre du SCOT acté, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence territoriale du Biterrois a été constitué par arrêté Préfectoral en date du 11 juin 2003.

La répartition des 54 sièges entre les 7 EPCI membres est liée à la population.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner **15 titulaires** et **15 suppléants** parmi les conseillers communautaires ou conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SCOT du Biterrois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence territoriale du Biterrois ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du Comité syndical du SCOT du Biterrois :
 - *les 15 membres titulaires suivants :*

D'ETTORE Gilles cc
FREY Sébastien cc
BARRAU Gérard cc
DARTIER Jordan cc
CHAUDOIR Gwendoline cc
VOGEL-SINGER Alain cc
LLOPIS Yann cc
GAIRAUD Robert cc
HUGONNET Stéphane cc
AMIEL Guy cc
RENAUD Daniel cc
PEPIN-BONET Stéphane cc
BOUYALA Rémi cc
SICARD Edgar cc
PRADEL Christine cc



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Office du Tourisme
communautaire Pézenas
Val d'Hérault :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001336

Question N° 6e) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que dans une optique de rééquilibrage entre les communes de l'arrière-pays et celles du littoral, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a inscrit, dans le cadre de la compétence développement économique, des actions liées à la politique touristique en programmant une série de missions conduisant à la réalisation effective d'actions reconnues d'intérêt communautaire d'accueil, d'information des touristes et de promotion touristique sur les 16 communes non littorales reconnues d'intérêt communautaire.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 11 mars 2003, a décidé de créer une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée Office du Tourisme Pézenas Val d'Hérault, pour la gestion d'un Office de Tourisme communautaire.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner les **23 représentants** qui seront appelés à siéger au sein de l'Office du Tourisme répartis au sein de trois collèges :

- **13 conseillers communautaires**
- **5 conseillers municipaux** issus des communes membres de la CAHM ne détenant pas de mandat de conseiller communautaire
- **5 représentants socio-professionnels** ayant des qualifications en matière de tourisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Président,

Vu les statuts de l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègeront au sein de l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein de l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault :

- les 13 conseillers communautaires suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
VOGEL-SINGER Alain	LLOPIS Yann
FABRE Edith	GAUDY Vincent
BOUYALA Rémi	AT Jean-Marie
AMIEL Guy	BARRAU Gérard
HUPPÉ Philippe	GROLEAU Joséphine
MARTINEZ Jean	GRENIER Alain
SANCHEZ Henry	BAUDIERE Christine
MARHUENDA Pierre	THOMAS Laurence
SICARD Edgar	RASIGADE Catherine
PEPIN-BONET Stéphane	MARTINEZ Noëlle
GAIRAUD Robert	RIGAUD Nicole
RENAUD Daniel	DUFFOUR Gérard
PRADEL Christine	POMAREDE Marie-Aimée

- les 5 conseillers municipaux suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
FAGES Roger (Montagnac)	ORTIZ Gérard (Pomérols)
RICO Marc (Montagnac)	RYAUX Alain (Nézignan l'Evêque)
BOINEAU Martine (Aumes)	VIGNERON Haude (Cazouls d'Hérault)
CHAUVEAU Cédric (Castelnau de Guers)	BARRACHINA Jean-François (St Pons de Mauchiens)
CARDONA Cécile (Pinet)	MENARD Gilbert (Nizas)

- les 6 représentants socio-professionnels suivants :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Oenotourisme	ROUBAL Hicham, Vinipolis	MAS Jean-Claude , Domaines Paul Mas
Hébergement	MARTINEZ Philippe, Chambres d'hôtes « La Vigneronne »	UTE STEINBEIS , Chambres d'hôtes – Château Roquelune
Restauration	PAGLIAI Frédéric, La Distillerie	SAUDO Guy, Les Palmiers
Activités pleine nature	CAUJOLLE Martin, Base départementale de Bessilles	LERASLE Damien, Zoo de Saint-Thibéry
Culture - patrimoine	DAHLMANN Olivier, Doreur	CARRIERE Max, Les Amis du clocher de Caux

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Syndicat Mixte des Transports
en Commun de l'Hérault
(SMTCH) :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001337

Question N°6f) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignations des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération est (par la loi) l'autorité organisatrice de transport urbain de voyageurs sur son périmètre.

Par délibération en date du 26 juin 2003, la Communauté d'agglomération a adhéré au Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault qui assure l'organisation des transports collectifs interurbains et des transports scolaires du département de l'Hérault.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire et 1 suppléant parmi les membres du Conseil communautaire qui seront appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du Syndicat Mixte des Transport en commun de l'Hérault :
 - **monsieur THERON Christian**, membre titulaire
 - **monsieur FREY Sébastien**, membre suppléant

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Syndicat Mixte de la filière
Viande de l'Hérault :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001338

Question N°6g) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignations des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que l'abattoir de Pézenas, actuellement propriété de la ville de Pézenas est le dernier en activité sur le Département de l'Hérault. Idéalement situé entre les zones de production et de consommation, il est un outil indispensable au maintien de circuits courts de commercialisation de viande et à la pérennité de nombreuses exploitations d'élevage.

Pour conforter l'assise de l'établissement et lui permettre de devenir « un site à vocation économique départementale » de nombreuses communautés de communes soucieuses d'exprimer leur solidarité à une démarche de développement de la production locale, ont été invitées à s'associer au sein du Syndicat mixte préexistant (constitué par le Conseil Général de l'Hérault, la ville de Pézenas et la Communauté de Communes de la montagne Haut-Languedoc).

Avec l'arrivée d'un certain nombre de collectivités territoriales l'objet social du syndicat a été élargi pour participer plus activement au soutien de l'unique établissement de transformation des viandes du département « La plate-forme viande de Pézenas » avec l'objectif d'offrir aux professionnels locaux l'ensemble des services nécessaires à toutes les formes de commercialisation des viandes et à servir de support à toutes les initiatives pouvant concourir au développement de la filière viande.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'Intérêt communautaire par délibération en date du 19 février 2013 dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique « le soutien et le développement de la filière viande dans le cadre unique de la valorisation de la plate-forme de transformation des viandes de Pézenas (abattoir et atelier de découpe) » et par délibération en date du 27 mai 2013 a adhéré au Syndicat mixte composé de 21 délégués, répartis comme suit :

- 4 conseillers généraux titulaires représentant le Département de l'Hérault et 4 suppléants
- 4 conseillers municipaux titulaires représentant la ville de Pézenas et 4 suppléants
- 4 conseillers communautaires titulaires représentant la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et 4 suppléants
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant le Clermontois et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant Combes et Taussac et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant le Grand Pic Saint Loup et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant la Communauté de Communes de la montagne du Haut Languedoc et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant le Lodévois et Larzac et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant le Minervois et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant Avène Orb et Gravezon et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant Orb et Jaur et 1 suppléant
- 1 conseiller communautaire titulaire représentant la Vallée de l'Hérault et 1 suppléant

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner **4 titulaires** et **4 suppléants** parmi les membres du Conseil communautaire qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la filière Viande de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Syndicat Mixte de la filière Viande de l'Hérault
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

1 abstention : *M. RIVIERE Armand*

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de la filière Viande de l'Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du Comité syndical du syndicat Mixte de la filière Viande de l'Hérault :

- les 4 membres titulaires suivants :

HUGONNET Stéphane
GRENIER Alain
AMIEL Guy
BOUYALA Rémi

- les 4 membres suppléants suivants :

RENAUD Daniel
DUFFOUR Gérard
AT Jean-Marie
RIGAUD Nicole

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Syndicat Mixte du Bassin
du fleuve Hérault :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001339

Question N°6h) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que le territoire de notre Communauté d'agglomération est traversé du nord au sud par le fleuve Hérault, élément naturel majeur. La gestion cohérente de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (depuis sa source dans le Gard jusqu'à l'embouchure à Agde) est donc essentielle.

Aussi, afin de participer à la mise en œuvre de la politique de l'eau définie par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) à l'échelle du bassin versant avec l'ensemble des acteurs concernés regroupés dans un Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault, le Conseil communautaire, par délibération en date du 15 mai 2007, a décidé de se doter de la compétence supplémentaire « *coordination, animation et études* » pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques ; cette décision a été validée par arrêté préfectoral du 5 octobre 2007 et par délibération en date du 30 novembre 2007, l'Assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à la création de ce Syndicat.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner 5 titulaires et 5 suppléants parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux qui seront appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault :

- les 5 membres titulaires suivants :

D'ETTORE Gilles
VOGEL-SINGER Alain
MARTINEZ Jean
PEPIN-BONET Stéphane
GAUDY Vincent

- les 5 membres suppléants suivants :

SERS Jean-Charles
SANCHEZ Henry
AMIEL Guy
GRENIER Alain
FREY Sébastien

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Commission Locale de l'Eau du
Bassin versant du fleuve
Hérault :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001340

Question N°6i) à l'O.J.

Réf. : DIRECTION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation de zones humides. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus pour moitié, les services de l'Etat pour ¼ et des usagers pour le ¼ restant.

Ce schéma a une portée réglementaire puisqu'il s'impose aux documents d'urbanisme conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement et qu'il est devenu opposable aux tiers en application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Un arrêté inter-préfectoral du Gard de l'Hérault a fixé le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant du fleuve Hérault. A cet effet, une Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a été constituée à l'initiative des deux préfets de région.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire parmi les membres du Conseil communautaire qui sera appelé à siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant fleuve Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de la CLE du Bassin versant fleuve Hérault,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein de la Commission Locale de l'Eau du Bassin versant du fleuve Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentante de la CAHM au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin fleuve Hérault :
 - **madame CHAUDOIR Gwendoline**, membre titulaire.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRault MÉDITERRANÉE' with a central emblem. A blue ink signature, 'Gilles D'ETTORE', is written across the stamp. The text 'Le Président,' is written above the signature.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Commission Locale de l'Eau
du Bassin versant de la lagune
de Thau :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001341

Question N°6j à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation de zones humides. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus pour moitié, les services de l'Etat pour ¼ et des usagers pour le ¼ restant.

Ce schéma a une portée réglementaire puisqu'il s'impose aux documents d'urbanisme conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement et qu'il est devenu opposable aux tiers en application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIÈRE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Le Préfet de l'Hérault a approuvé le 4 décembre 2006 un périmètre pour un Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux du Bassin de la lagune de Thau qui comprend 16 communes se situant autour du Bassin de Thau et ayant une influence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Quatre communes de la CAHM se trouvent dans ce périmètre à savoir Agde, Pinet, Pomerols et Montagnac.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire parmi les membres du Conseil communautaire qui sera appelé à siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la lagune de Thau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de la CLE du Bassin de la lagune de Thau,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein de la Commission Locale de l'Eau du Bassin de la lagune de Thau ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentante de la CAHM au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la lagune de Thau :
 - **madame CHAUDOIR Gwendoline**, membre titulaire.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Commission Locale de l'Eau
de la Nappe Astienne :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001342

Question N°6k) à l'O.J.

Réf. : DIRECTION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation de zones humides. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus pour moitié, les services de l'Etat pour ¼ et des usagers pour le ¼ restant.

Ce schéma a une portée réglementaire puisqu'il s'impose aux documents d'urbanisme conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement et qu'il est devenu opposable aux tiers en application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Le Préfet de l'Hérault a approuvé le 10 septembre 2008 un périmètre pour un Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de la nappe Astienne. Il s'agit de pérenniser le travail accompli pour protéger cette ressource dans le cadre de deux contrats de nappe ainsi que par le syndicat mixte d'études et de travaux. Ce périmètre comprend 28 communes ayant une influence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques dont 9 communes de la CAHM : Agde, Bessan, Florensac, Nézignan-l'Evêque, Pinet, Pomerols Portiragnes, Saint-Thibéry, et Vias. Sur les 27 postes attribués aux représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux, 4 sont réservés aux communes d'Agde, de Bessan, de Portiragnes et de Vias et un à la CAHM.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire parmi les membres du Conseil communautaire qui sera appelé à siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe Astienne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de la CLE de la Nappe Astienne,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein de la Commission Locale de l'Eau de la Nappe Astienne ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentante de la CAHM au sein de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe Astienne :
 - **madame CHAUDOIR Gwendoline**, membre titulaire.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Mission Locale d'Insertion du
Centre Hérault (MLI)

N° 001343

Question N°61) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIÈRE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (tranche d'âge de 16 ans à 25 ans) est évidemment un aspect important du « bien vivre ensemble ». Aussi, dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion, il était apparu opportun que la CAHM adhère à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault permettant ainsi de maintenir l'antenne située sur Pézenas et de mettre en place une autre antenne sur Agde pour une meilleure prise en charge des jeunes du territoire intercommunal.

Depuis 2000, la MLI du Centre Hérault est à la fois un animateur et un acteur opérationnel des politiques publiques de terrain et participe au développement local en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner les 11 représentants qui seront amenés à siéger au sein de la Mission Locale d'Insertion parmi les Conseillers communautaires et les Conseillers Municipaux répartis comme suit :

- **3 conseillers communautaires**
- **2 représentants** issus du canton de Pézenas
- **2 représentants** issus du canton de Florensac
- **2 représentants** issus du canton d'Agde
- **2 représentants** issus du canton de Montagnac

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du conseil d'administration de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault :

- les 3 conseillers communautaires suivants :

- **madame RAYNAUD Carole**
- **monsieur GRENIER Alain**
- **madame CHAUDOIR Gwendoline**

- les 2 représentants issus du Canton de Pézenas :

- **monsieur GUERIN Marc** (Conseiller Municipal)
- **monsieur MARTINEZ Jean** (Conseiller communautaire)

- les 2 représentants issus du canton de Florensac :

- **madame POMAREDE Marie-Aimée** (Conseillère communautaire)
- **madame MARTINEZ Noëlle** (Conseiller communautaire)

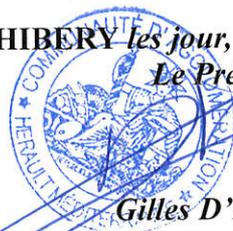
- les 2 représentants issus du canton d'Agde :

- **madame MATTIA Marie-Hélène** (Conseillère Municipale)
- **madame THOMAS Laurence** (Conseiller communautaire)

- les 2 représentants issus du canton de Montagnac :

- **madame PRADES Geneviève** (Conseillère Municipale)
- **monsieur AT Jean-Marie** (Conseiller communautaire)

*Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits
Le Président,*



Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Etablissement Public Foncier de
Languedoc-Roussillon
(EPF L.R.) :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001344

Question N°6m) à l'O.J.

nRéf. : ADMINISTRATION

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE

5 « institutions et vie politique »

5.3 « désignation des représentants »

5.3.1. « EPCI »

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article 5 du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 a été créé un Etablissement Public Foncier de Languedoc Roussillon. Il s'agit d'un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial qui sera chargé de procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires aux acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières en vue du développement de l'offre de logements ou d'opérations de renouvellement urbain, d'activités économiques, de la protection contre les risques naturels, de la préservation des espaces agricoles et de la mise en œuvre des grands équipements immobiliers.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU

Mme Magali MAZAS

M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE

M. Fabrice MUR,

Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Le Conseil d'Administration de cet établissement est constitué de 42 membres dont 9 issus des communautés d'agglomération. La Communauté d'agglomération dispose comme les autres communautés d'agglomération d'un siège.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire parmi les membres du Conseil communautaire qui sera appelé à siéger au sein du conseil d'administration de EPF L.-R.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de EPF L.-R.,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentant de la CAHM au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon :
 - **monsieur FREY Sébastien**, membre titulaire

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

satzblique Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Société d'Équipement du
Biterrois et de son Littoral
(SEBLI) :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001345

Question N°7a) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « Institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 29 mars 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est devenue actionnaire de la SEBLI, société d'économie mixte du Biterrois et de son Littoral dont le capital est réparti entre les collectivités et des actionnaires privés.

La Communauté d'agglomération détient 8 000 actions soit 11,55 % du capital social. En contribuant au développement et la mise en valeur du territoire de l'ouest Héraultais, la SEBLI agit en tant que mandataire sur certaines opérations d'aménagement de notre territoire.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire :

- **deux administrateurs** afin de représenter la CAHM au sein du Conseil d'administration et les autoriser à accepter tous mandat ou fonction qui lui seraient confiés soit par le Conseil d'administration, soit par le Président,
- **1 représentant de la CAHM** pour siéger à l'Assemblée Générale de la SEBLI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein des instances de la SEBLI ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM pour siéger au Conseil d'administration de la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral les deux administrateurs suivants :
- - **monsieur FREY Sébastien**
 - **monsieur D'ETTORE Gilles**

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur FREY Sébastien** en tant que représentant de la CAHM pour siéger à l'Assemblée Générale de la SEBLI.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Société d'Economie mixte de
développement d'Agde
et du Littoral (SODEAL) :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001346

Question N°7b) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « Institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que la SODEAL (Société de Développement d'Agde et du Littoral) est une société d'économie mixte au capital de 228 750 €, détenue à hauteur de 80 % par la commune d'Agde et de 10 % par la Caisse des Dépôts et consignations, le reste étant répartis entre 8 autres actionnaires privés (Caisse d'Epargne du Centre Hérault; Caisse Régionale de Crédit Maritime; Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons; Caisse du Crédit Mutuel de Béziers; Banque Populaire du Midi; Compagnie Lyonnaise de Développement Economique; Banque Dupuy de Parseval FRANPART).

La SODEAL a pour but, notamment de :

- a) promouvoir et coordonner les activités des organismes et des services publics et privés concourant au développement économique, touristique et à l'animation des collectivités limitrophes d'Agde ou groupement de collectivités qui la concerne.
- b) exploiter, entretenir et mettre en valeur sur lesdits territoires, les équipements publics liés à la vie des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et les équipements de loisirs touristiques, sociaux, sportifs et culturels, ainsi que tout programme d'hébergement existant ou à réaliser, et exercer toutes activités complémentaires ou concourant au bon fonctionnement de ces équipements.
- c) procéder à l'étude et à la réalisation d'opérations d'aménagement et de tout projet se rapportant au développement touristique et/ou économique des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.
- d) procéder à l'étude et à la construction d'immeubles destinés à la vente ou à la location.
- e) procéder à l'étude et à la construction ou à l'aménagement de tous programmes d'équipements complémentaires aux activités définies aux paragraphes b), c) & d) ci-dessus et susceptibles de répondre aux besoins de la population permanente ou saisonnière.
- f) apporter, à la demande des collectivités territoriales ou groupements de collectivités, son assistance à tout organisme lié à ceux-ci, notamment dans les domaines comptable, fiscal, juridique, administratif et financier.

Par délibérations 7 avril 2011 et du 26 mars 2012, la CAHM participe au capital de la SODEAL à hauteur de 5 %, 750 actions au prix de 15,25 €, soit 11 437,50 €.

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire 1 **administrateur** afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de la SODEAL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de la Société de Développement d'Agde et du Littoral,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègera au sein des instances de la SODEAL ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur DARTIER Jordan** en tant qu'administrateur pour siéger au Conseil d'administration et pour représentant la CAHM à l'Assemblée Générale de la Société de Développement d'Agde et du Littoral.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Société Publique Locale
d'Aménagement Territoire 34
(SPLA 34) :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001347

Question N°7c) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que depuis plusieurs années les élus, au plan national, souhaitent pouvoir se doter d'un statut d'opérateur public avec lequel les collectivités pourraient traiter directement, sans mise en concurrence, dans le cadre du régime des prestations intégrées ou « in house » reconnu au plan européen. Ainsi, une première loi en juillet 2006, a institué les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) et a donné cette faculté à une seule collectivité à condition qu'elle soit l'actionnaire majoritaire. Le département de l'Hérault a ainsi créé en 2008 la SPLA « Territoire 34 » afin de lui confier ses opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

En 2008, face aux évolutions du droit européen, une nouvelle loi sur le développement des SPLA est venue étendre le dispositif à plusieurs collectivités actionnaires d'une même société à condition qu'elles exercent, collectivement, sur celle-ci, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et que la société réalise toute son activité pour ces mêmes collectivités.

Compte tenu des projets d'aménagement du territoire intercommunal, rentrer dans le capital de la société Territoire 34, permet à la Communauté d'agglomération de s'appuyer sur un opérateur unique avec lequel elle :

- partage les mêmes valeurs d'intérêt général et d'exercice de la maîtrise d'ouvrage
- construit un partenariat institutionnel basé sur la sécurité de la relation contractuelle en permettant d'échapper aux délais, coûts et contentieux liés à la mise en concurrence

Par délibération prise par le Conseil communautaire du 27 juin 2011, la CAHM a décidé de se porter acquéreur auprès du Département de l'Hérault de 10 actions de la SPLA Territoire 34 pour un montant total de 10 000 € et de souscrire à l'augmentation de capital de Territoire 34 pour un montant de 30 000 € (achat de 30 actions).

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire 1 administrateur afin de siéger au Conseil d'Administration ainsi qu'aux Assemblées Générales de la SPLA Territoire 34.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu les statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire 34,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégera au sein des instances de la SPLA Territoire 34 ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur FREY Sébastien** en tant qu'administrateur pour siéger au Conseil d'administration et aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire 34.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Groupe UNICIL-DOMICIL :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001348

Question N°7d) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3 « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIÈRE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et de la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, dite Loi Borloo prévoit de nouvelles dispositions sur la gouvernance des établissements sociaux pour l'habitat qui favorisent, sans la rendre obligatoire, la participation des EPCI à la gestion de ces organismes.

Par délibération en date du 28 juin 2005, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est devenue actionnaire auprès du Groupe UNICIL DOMICIL, opérateur HLM et détient ainsi des droits de vote en Assemblée Générale en étant membre du Conseil d'Administration.

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire l'administrateur afin de représenter la CAHM au sein du Conseil d'Administration du Groupe UNICIL DOMICIL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Groupe UNICIL DOMICIL,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègera au sein des instances du Groupe UNICIL DOMICIL ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur PEPIN-BONET Stéphane** en tant qu'administrateur pour siéger au Conseil d'Administration du Groupe UNICIL DOMICIL.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

FDI Habitat :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001349

Question N°7e) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que dans le cadre législatif de l'ordonnance du 25 août 2006 ratifiée par la Loi n°2006.1615 du 18 décembre 2006 Engagement national pour le Logement qui transforme les SACI en SACICAP (Sté Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété), la CAHM est devenue actionnaire, par délibération en date du 15 mai 2007, auprès de FDI SACI France Sud (Société Anonyme de Crédit Immobilier), établissement financier spécialisé dans le crédit à l'habitat. En ce qui concerne les métiers immobiliers, il est à la tête d'un pôle constitué de FDI PROMOTION, de FDI HABITAT et FDI ICI.

La CAHM détient ainsi des droits de vote en Assemblée Générale en étant membre du conseil d'administration.

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire l **administrateur** afin de représenter la CAHM au sein du Conseil d'Administration de FDI Habitat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu les statuts de FDI Habitat,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègera au sein des instances de FDI Habitat ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur PEPIN-BONET Stéphane** en tant qu'administrateur pour siéger au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de FDI Habitat.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Centre de Ressources régional
politique de la ville «villes et
territoires»

N° 001350

Question N°8a) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « Institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que l'Etat, sous l'égide de monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault a émis dès 2011 la volonté de créer un Centre de ressources Politique de la ville en Languedoc-Roussillon sous forme associative. Depuis 2011, des réunions partenariales se sont tenues afin de répondre aux besoins du territoire et d'établir les statuts de l'association.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré à l'association *Centre de Ressources Régional Politique de la Ville « Villes et Territoires »* par délibération en date du 27 mai 2013. Cette adhésion permet :

- de participer aux animations du réseau d'élus (échanges, débats, formations courtes, etc)
- de bénéficier d'une diffusion privilégiée des publications, lettre d'informations actualisées et ciblées
- de bénéficier de recherches documentaires ou d'expériences à la demande
- d'avoir accès à notre réseau d'experts ou de professionnels qualifiés
- de bénéficier de formations et de journées d'échange et de pratiques destinées aux acteurs de la Politique de la Ville

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire 1 **administrateur** au sein du Conseil d'Administration du Centre de Ressources Régional Politique de la Ville « villes et territoires ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts du Centre de Ressources régional politique de la ville « villes et territoires »,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègera au sein des instances du Centre de Ressources régional politique de la ville « villes et territoires » ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur FREY Sébastien** en tant qu'administrateur pour siéger au Conseil d'Administration du Centre de Ressources régional politique de la ville « villes et territoires ».

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

PLEIADES Emploi Services
Hérault (PES 34) :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001351

Question N°8b) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que depuis 2003, dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de poursuivre la collaboration engagée tant par la Charte intercommunale de la Basse Vallée de l'Hérault que par l'ex Communauté de Communes des Pays d'Agde ainsi que les actions engagées par le Conseil Général de l'Hérault.

Dès lors, la Communauté d'agglomération a adhéré à PLEIADES Emploi Services Hérault qui vise à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers et favoriser ainsi l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Dans l'optique de mieux répondre à sa vocation départementale, le PES 34 s'est appuyé sur des relais locaux, portés sur leur territoire par les élus membres de PLEIADES Emploi Services Hérault.

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les conseillers communautaires ou conseillers municipaux **2 représentants** qui siégeront au Conseil d'Administration de PES 34.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de PLEIADES Emploi Service Hérault
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de PLEIADES Emploi Service Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein de PLEIADES Emploi Service Hérault :
 - **monsieur GRENIER Alain** (Conseiller communautaire)
 - **madame MATTIA Marie-Hélène** (Conseiller Municipal)

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE
rt1111111

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Groupe de travail sur la révision
du règlement local de publicité
de la commune d'Agde

N° 001352

Question N°8 c) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que la révision du règlement local de Publicité de la commune d'Agde et la constitution consécutive d'un groupe de travail en application du 2^{ème} alinéa de l'article L 581-14 du Code de l'Environnement spécifie que ledit groupe de travail comprend des membres du Conseil Municipal et des Représentants de l'Assemblée délibérante de l'organisme intercommunal compétent en matière d'urbanisme.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger dans ce groupe de réflexion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Code de l'Environnement,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siégeront au sein du groupe de travail sur la révision du règlement local de publicité de la commune d'Agde ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM au sein du groupe de travail sur la révision du règlement local de publicité de la commune d'Agde :
 - **monsieur HUGONNET Stéphane**, en qualité de représentant titulaire
 - **madame KERVELLA Géraldine**, en qualité de représentant suppléant

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Union régionale des PLIE
du Languedoc Roussillon :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001353

Question N°8d) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que l'Union Régionale des PLIE du Languedoc Roussillon a été créée en 2004 à l'initiative des élus représentant les organismes gérant leur Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi existants en Languedoc Roussillon. Constituée en association, elle a pour objectifs :

- de mutualiser leurs expériences, leurs procédures
- d'être un interlocuteur privilégié de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des institutions gestionnaires de crédits.

- d'être un organe d'échanges, de réflexion, de concertation et être force de propositions internes et externes.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion économique et sociale, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée adhère à l'Union Régionale des PLIE du Languedoc-Roussillon.

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire **1 représentant titulaire** pour siéger au Conseil d'Administration de cette association.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de l'Union régionale des PLIE L.-R.,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègera au sein de l'Union régionale des PLIE L.-R. ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur GRENIER Alain** en tant que représentant titulaire pour siéger au Conseil d'Administration de l'Union régionale des PLIE du Languedoc-Roussillon.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Association de Gestion Inter-
PLIE de l'Hérault
(AGIPLIE 34) :
Election des représentants
de la CAHM

N° 001354

Question N°8e) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) mobilisent et renforcent l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement vers l'emploi durable des publics exclus du marché du travail. Dans ce cadre, les crédits du Fonds social Européen (FSE) contribuent à l'activité des PLIE.

Pour la période 2011-2014, en réponse à la demande de la Commission Européenne, 4 PLIE de l'Hérault (*Cœur d'Hérault-Haut Languedoc et Vignobles-Petite Camargue Héraultaise et nous*), ont créé l'association AGIPLIE 34, spécifiquement constituée pour assurer la gestion des crédits du FSE. L'association, intitulée Association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault (AGIPLIE) a été constituée le 5 octobre 2010.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Par délibération du 15 novembre 2010, la CAHM a adhéré à ladite association.

En conséquence, l'organe délibérant est invité à désigner parmi les membres du Conseil communautaire **3 représentants** de la CAHM (**2 titulaires** et **1 suppléant**) au sein d'AGIPLIE 34.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de l'Association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègeront au sein d'AGIPLIE 34 ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM pour siéger dans les instances de l'Association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault les représentants suivants :
 - **monsieur GRENIER Alain**, en qualité de membre titulaire
 - **madame RAYNAUD Carole**, en qualité de membre titulaire
 - **monsieur FREY Sébastien**, en qualité de membres suppléant

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Association pour la Gestion
Indépendante des Réseaux
(AGIR) :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001355

Question N°8f) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 4 avril 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré à l'Association « AGIR, le Transport public Indépendant » qui a pour objectif principal de constituer une structure de services généraux et personnalisés mieux adaptée aux problématiques des réseaux de transport de petite et moyenne importance.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

La Communauté d'agglomération souhaite adhérer à cette association qui lui permettrait de bénéficier de plusieurs types de services : un crédit de 5 jours de mise à disposition d'experts personnalisés, d'une équipe permanente pluridisciplinaire et d'un pool de consultants spécialisés, de formations, d'échanges entre structures...).

L'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux (AGIR) compte plus de 140 adhérents (collectivités territoriales, opérateurs de transport urbains, interurbains, scolaires etc...).

En conséquence, il appartiendra à l'organe délibérant de désigner parmi les membres du Conseil communautaire 1 **représentant titulaire** au sein d'AGIR, le Transport public Indépendant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de l'association AGIR, le Transport public Indépendant,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègera au sein de l'association AGIR, le Transport public Indépendant ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée **monsieur THERON Christian** en tant que représentant titulaire pour siéger dans les instances de l'association AGIR, le Transport public Indépendant.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Association de préfiguration aire
de services A.75 «Sud Hérault» :
Election du représentant
de la CAHM

N° 001356

Question N°8g) à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.3. « désignation des représentants »
5.3.1. « EPCI »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux.
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, il est apparu opportun que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée adhère à l'association de préfiguration de l'Aire de services de l'autoroute A.75 « Sud Hérault » située à Valros afin de participer, activement, aux futurs travaux.

En conséquence, il conviendra à l'organe délibérant de désigner parmi les membres du Conseil communautaire **2 représentants** qui participeront aux rencontres et concertations liées à l'implantation de l'aire de service concernée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les statuts de l'Association de préfiguration aire de services A.75 « Sud Hérault »
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui participeront aux réunions de concertation liée à l'implantation d'une aire de service ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM pour siéger dans les rencontres et concertations de l'Association de préfiguration Aire de services A.75 « Sud Hérault » les représentants suivants :

- **monsieur DARTIER Jordan**
- **monsieur HUGONNET Stéphane**

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
c.m D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Délégation de l'organe
délibérant au Président

N° 001358

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
Réf. : ADMINISTRATION GENERALE

5. « institution et vie politique »

5.6. « exercices des mandats locaux »

5.6.4. « autres »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU

Mme Magali MAZAS

M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE

M. Fabrice MUR,

Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10,
- Vu la délibération du conseil communautaire N°001325 en date du 14 avril 2014 sur l'installation du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée et portant élection du Président.

Monsieur le Président expose qu'il peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1) Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- 2) De l'approbation du compte administratif
- 3) Des dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du CGCT
- 4) Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- 5) De l'adhésion de la CAHM à un établissement public
- 6) De la délégation de la gestion d'un service public
- 7) Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville

Ainsi, afin de faciliter le fonctionnement courant de la Communauté d'agglomération, il propose aux membres du conseil de déléguer au Président les attributions suivantes :

- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
- Réalisation des emprunts prévus par le budget et destinés au financement des investissements et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
- Réalisation des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de cinq millions d'euros.
- Rétrocession, cessions, ventes, et reprise de véhicules et matériels.
- Acceptation de l'indemnisation de l'assureur, paiement et prise en charge des franchises et reprise de véhicules et matériels sinistrés.
- Remboursement des dégâts occasionnés lors de sinistres directement auprès des propriétaires ainsi que de toute décision relative aux conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la Communauté d'agglomération.
- Cession des véhicules, matériels ou biens mobiliers jusqu'à 15 000 €
- Retrait de l'actif de tous les biens immobiliers de la Communauté d'agglomération.
- Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés (travaux, fournitures et services) jusqu'à 207 000 € HT et autorisation de signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial de plus de 5 % ou les avenants qui ne modifient pas le montant initial du marché.
- Passation de toute convention avec les organismes de formation dans la limite de 5 000 € HT par action.
- Passation de convention avec les organismes institutionnels n'entraînant pas de dépense pour la Communauté d'agglomération.
- Passation de conventions d'usage agricole.
- Passation des contrats de location et conventions de mise à disposition de locaux et matériels.
- Passation des contrats d'assurance dans la limite d'un montant annuel de prime de 5 000 € HT par contrat.
- Création et renouvellement des missions accessoires.
- Passation des baux de location et des baux commerciaux
- Acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décision de recourir à des avocats, conseillers juridiques, notaires, avoués, huissiers de justice et expert et paiement des frais et honoraires.
- Intenter au nom de la CAHM les actions en justice ou défendre la CAHM dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions administratives et judiciaires.-
- Fixation dans la limite de l'estimation des services des domaines du montant des offres de la CAHM à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande.
- Prise en charge financière des événements (séminaires, salons, expositions, cérémonies, concours) dans la limite de 15 000 € HT.
- Décisions des prêts et attributions des subventions pour la réalisation de logements sociaux et d'hébergement dans le cadre de la délégation des aides à la Pierre.
- Exercer au nom de la Communauté d'agglomération les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire.
- Renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à des associations ou organismes extérieurs

Il précise qu'un compte rendu des décisions prises doit être présenté par le Président au Conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CHARGER** le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

- Réalisation des emprunts prévus par le budget et destinés au financement des investissements et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
 - Réalisation des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de cinq millions d'euros.
 - Rétrocession, cessions, ventes, et reprise de véhicules et matériels.
 - Acceptation de l'indemnisation de l'assureur, paiement et prise en charge des franchises et reprise de véhicules et matériels sinistrés.
 - Remboursement des dégâts occasionnés lors de sinistres directement auprès des propriétaires ainsi que de toute décision relative aux conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la Communauté d'agglomération.
 - Cession des véhicules matériels ou biens mobiliers jusqu'à 15 000 €
 - Retrait de l'actif de tous les biens immobiliers de la Communauté d'agglomération.
 - Prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés (travaux, fournitures et services) jusqu'à 207 000 € HT et autorisation de signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial de plus de 5 % ou les avenants qui ne modifient pas le montant initial du marché.
 - Passation de toute convention avec les organismes de formation dans la limite de 5 000 € HT par action.
 - Passation de convention avec les organismes institutionnels n'entraînant pas de dépense pour la Communauté d'agglomération.
 - Passation de conventions d'usage agricole.
 - Passation des contrats de location et conventions de mise à disposition de locaux et matériels.
 - Passation des contrats d'assurance dans la limite d'un montant annuel de prime de 5 000 € HT par contrat.
 - Création et renouvellement des missions accessoires.
 - Passation des baux de location et des baux commerciaux
 - Acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
 - Décision de recourir à des avocats, conseillers juridiques, notaires, avoués, huissiers de justice et expert et paiement des frais et honoraires.
 - Intenter au nom de la CAHM les actions en justice ou défendre la CAHM dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions administratives et judiciaires.-
 - Fixation dans la limite de l'estimation des services des domaines du montant des offres de la CAHM à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande.
 - Prise en charge financière des événements (séminaires, salons, expositions, cérémonies, concours) dans la limite de 15 000 € HT.
 - Décisions des prêts et attributions des subventions pour la réalisation de logements sociaux et d'hébergement dans le cadre de la délégation des aides à la Pierre.
 - Exercer au nom de la Communauté d'agglomération les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire.
 - Renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à des associations ou organismes extérieurs
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à subdéléguer ces attributions aux vice-présidents ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Budget principal de la CAHM -
exercice 2014 :
Décision Modificative n°1

N° 001359

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : FINANCES
7 « finances »
7.1 « Décisions budgétaires »

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUPE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Monsieur le 1^{er} vice-président délégué aux finances expose que du fait de la nécessité d'ajuster certaines prévisions de dépenses, il est proposé de procéder aux virements et ouvertures de crédits tels qu'indiqués ci-dessous sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

DM n°1 BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'Investissement	177 647,00 €
	Total.....	177 647,00 €
DM n°1 BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
77 (article 7788)	Recettes SEBLI clôtures « Les Rodettes » et le « Pavillon »	177 647,00 €
	Total.....	177 647,00 €

DM n°1 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre - Opération	Libellé	Montant
21 (article 21 571)	Immobilisations corporelles	182 000,00 €
23 (article 2313)	Immobilisations en cours	-70 000,00 €
1001	Circuits des belvédères	+70 000,00 €
210	Centre technique des Champs Blancs	+74 600,00 €
230	Bâtiments communautaires	+20 000,00 €
701	Aggl'Haut débit	-98 953,00 €
Total.....		177 647,00 €
DM n°1 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre - Opération	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	177 647,00 €
Total.....		177 647,00 €

- Article 21571 : acquisition de trois camions bennes et divers matériels : un pour le service espaces verts et deux pour la propreté pour un montant de 131 184 €
- Article 2313 : le démantèlement de la station des Courredous pourra être envisagé après les phases administratives et règlementaires préalables
- Opération 1001 : conception des maquettes de 7 tables de lecture : deux sur Agde et une sur les communes de Florensac, Montagnac, Caux, Castelnau de Guers et Portiragnes.
- Opération 210 : achat à la commune d'Agde d'un terrain pour le Centre technique des Champs Blancs.
- Opération 230 : divers petits travaux
- Opération 701 : Aggl'Haut débit : résultat de l'appel d'offres inférieur au montant estimé au BP 2014.

Par conséquent, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver ces écritures sur le Budget principal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2014 concernant le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55

En exercice : 55

Ayant pris part à la délibération : 54

Date de convocation :

Jeudi 17 Avril 2014

Affichage effectué le :

19 MAI 2014

OBJET :

Détermination du lieu
de la prochaine séance

N° 001360

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : ADMINISTRATION GENERALE
5 « institutions et vie politique »
5.2 « fonctionnement des assemblées »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mmes Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, MM. Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Sylvie LOUBET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christine BAUDIERE, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONEDERO.

Absent Excusé :

ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA

Absent :

SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants :

M. Louis BENTAJOU
Mme Magali MAZAS
M. Gérard REY

Mandataires :

Mme Christine ANTOINE
M. Fabrice MUR,
Mme Sylvie LOUBET

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil communautaire de l'exercice 2014.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de monsieur Rémi BOUYALA, Maire de Lézignan la Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **LÉZIGNAN LA CÈBE** le lieu de la prochaine séance de l'exercice 2014 (date prévisionnelle le 26 mai 2014) du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

